

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
d'une prison militaire et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai	"	575,000 "	
Art. 54. Maison de sûreté de Tongres. Agrandisse- ment	"	22,000 "	
Art. 55. Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des con- structions	"	26,000 "	
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
Art. 56. Achat de matières premières et ingréd- ients pour la fabrication	1,000,000 "	"	
Art. 57. Gratifications aux détenus	150,000 "	"	
Art. 58. Frais d'impression et de bureau	5,000 "	"	
Art. 59. Traitements et tantièmes des fonction- naires et employés	88,000 "	"	
CHAPITRE XI.			4,193,500 "
FRAIS DE POLICE.			
Art. 60. Mesures de sûreté publique	80,000 "	"	80,000 "
CHAPITRE XII.			
Art. 61. Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 "	1,800 "	6,800 "
Total du budget du ministère de la justice. fr.	14,484,257	1,102,514	15,586,798 "

188. — 29 JUIN 1869. — *Loi al- louant des crédits au département de l'inté- rieur* (1). (Monit. du 30 juin 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un septième crédit extraordinaire d'un million de francs (fr. 1,000,000) est ouvert au département de l'intérieur pour aider les communes à subvenir aux frais de construction et d'ameublement de maisons d'école.

Art. 2. Un premier crédit extraordinaire de cinq cent mille francs (fr. 500,000) est ouvert au même département pour l'organisation de quatre

nouvelles écoles normales de l'Etat, conformément à la loi du 29 mai 1866.

Art. 3. Un crédit spécial de sept cent mille francs (fr. 700,000) est ouvert au même département pour la continuation des travaux d'agrandissement et d'appropriation du palais royal.

Sur ce crédit, une somme de 400,000 francs sera spécialement réservée pour les dépenses d'ameublement.

Art. 4. Les différents crédits susmentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires. Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. EUDORE PIRMEZ.)

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 mai 1869, p. 342-343. — Rapport. Séance du 9 juin 1869, p. 407.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 16 juin 1869, p. 1130-1131.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 24 juin 1869, p. 67.

Annales parlementaires. Rapport et adoption. Séance du 24 juin 1869, p. 324.